



avis de renvoi en provenance du greffier du JAF?

Par **papatriste**, le **28/04/2009** à **21:37**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 2005. J'ai gagné le divorce mais perdu mes deux enfants qui sont à la garde de mon ex-épouse. Et avec situation très tendue entre nous deux.

Pension alimentaire régulièrement actualisée et pas de prestation compensatoire. Elle réside en région parisienne et moi en Gironde.

Je viens de recevoir un courrier simple (pas en AR) du cabinet du JAF/TGI d'Evry contenant un "avis de renvoi" d'une audience où j'étais cité comme "non comparant", et me convoquant pour le mois de juin. Pas d'autre précision.

Puis-je savoir de quoi il s'agit avant de m'y rendre? Puis-je demander à être entendu localement, à Bordeaux ou Libourne par exemple? Que se passe-t-il si je ne peux m'y rendre?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.